



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi vingt-sept juin, le Conseil Municipal de la commune de VALLET légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jérôme MARCHAIS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 juin 2019

Nombre de Conseillers :

en exercice	29
présents	21
votants	27

OBJET

JEUNESSE – ENFANCE – AFFAIRES SCOLAIRES

Tarifs des services publics

Restaurant Scolaire Municipal

Tarifs 2019/2020

PRESENTS

M. Jérôme MARCHAIS, M. Jean-Marie POUPELIN, Mme Laurence SEIGNEURIN, Mme Céline CHARRIER, M. Mathieu LEGOUT, M. Pascal PAILLARD, Mme Sonia LE POTTIER, M. Ludovic BUZONIE, Mme Béatrice BRICHON, Mme Josette CHIRAT, Mme Cécile HALLEREAU, M. Yannick GERARD, Mme Françoise DENIEUL, M. Stéphane DAVID, M. Anthony BODIN, Mme Delphine MARCHAND, M. Thierry FONTENEAU, M. Marcel VIDAL, Mme Nicole LACOSTE, Mme Anne EON, Mme Nathalie BOBIERE

ABSENTS

M. Hervé AUBRON (pouvoir à M. Jean-Marie POUPELIN)
M. Mickaël COLAISSEAU (pouvoir à Mme Sonia LE POTTIER)
M. Thierry BEAUQUIN (pouvoir à M. Pascal PAILLARD)
Mme Audrey PICHON (pouvoir à Mme Delphine MARCHAND)
M. Manuel GAULTHER (pouvoir à Mme Anne EON)
M. Joël CHARPENTIER (pouvoir à Mme Nicole LACOSTE)

ABSENTES

Mme Nathalie COLLET – Mme Céline PEROCHEAU

M. Anthony BODIN a été élu secrétaire de séance.

Vu l'article 82 de la loi n°2004 - 809 du 13 août 2004,

Vu le décret n° 2006 - 753 du 29 juin 2006 relatif aux prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public,

Vu la délibération du 16 mai dernier, fixant les tarifs pour le restaurant scolaire municipal à compter du 1^{er} septembre 2019,

Considérant que l'Etat à instituer la mise en place d'une incitation financière en direction des communes rurales les plus fragiles, et qu'à ce jour la commune de VALLET répond aux critères permettant de bénéficier de cette aide financière de l'Etat.,

Considérant que le conseil municipal du 16 mai 2019 a souhaité proposer une grille tarifaire répartissant l'aide de l'Etat sur les autres tranches,

Considérant qu'en cas d'annulation de ce fonds de soutien de l'Etat, ou en cas que la commune de VALLET ne corresponde plus aux critères fixés pour l'octroi de cette aide financière, la commune se réserve le droit de revoir les conditions tarifaires ;

Sur proposition du maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, par 26 voix "pour" et 1 abstention (M. COLAISSEAU M.) :

DE RAPPORTER la délibération n° 22-05-19 du 16 mai 2019,

DE FIXER les tarifs suivants pour le restaurant scolaire municipal à compter du 1^{er} septembre 2019 :

Certifié exécutoire par le
Maire, compte tenu de la
transmission en Préfecture

le : - 2 JUL. 2019

et de la publication

le : - 4 JUL. 2019

.../...

Tarifs 2019/2020 pour les élèves de maternelle et de primaire	
TRANCHES	Tarifs
0 à 399.99	1,00 €
400 à 699.99	2.00 €
700 à 899.99	2,90 €
900 à 1099.99	3.60 €
1100 à 1199.99	3.80 €
1200 à 1399.99	4.17 €
1400 à 1699.99	4,27 €
1700 à 1999.99	4.48 €
Supérieur à 2000	4.58 €

TARIFICATION SPECIFIQUE	
Type de repas	Tarif 2019/2020
Adultes	6,00 €
Occasionnels	4.63 €
Enfants en protocole d'accès individualisé apportant leurs repas	Moitié du tarif du quotient familial

DE DIRE :

- que cette nouvelle tarification ne sera applicable que si la mise en place de l'incitation financière en direction des communes rurales les plus fragiles, instituée par l'Etat, reste en vigueur
- et que si la commune de VALLET répond toujours aux critères permettant de bénéficier de cette aide financière de l'Etat. La suppression de l'aide conduira à l'application des tarifs d'origine (à savoir les tarifs 2018/2019).

D'AUTORISER Monsieur le Maire à prendre toute mesure d'application nécessaire.

En Mairie, le 27 juin 2019

Le Maire,
Jérôme MARCHAIS



[Handwritten signature]

